



Commission de l'éducation et de la formation

3123 - Maintenance courante des collèges publics

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'isolation, le ravalement de façade et le remplacement des menuiseries extérieures au collège "Les sept arpents" à SOUFFELWEYERSHEIM

Rapport n° CP/2011/190

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier - Unité administrative

Résumé :

Le présent rapport vise à attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'isolation, le ravalement de façade et le remplacement des menuiseries extérieures au collège les 7 arpents à SOUFFELWEYERSHEIM.

Lors de notre réunion du 3 janvier 2011, nous avons adopté le programme des travaux d'investissement dans les collèges de cette année. Ce programme prévoit notamment l'isolation, le ravalement de façade et le remplacement des menuiseries extérieures au collège les 7 arpents à SOUFFELWEYERSHEIM

Dans le cadre de sa politique d'économie d'énergie, le Conseil Général du Bas Rhin a décidé de lancer une opération de remplacement de menuiseries et de mise en place d'isolation thermique extérieur sur l'ensemble du collège.

Cette réalisation nécessite le recours à un maître d'œuvre. Sa désignation doit respecter les conditions de l'article 74 du code des marchés publics qui prévoit notamment l'attribution du marché par l'assemblée délibérante du Conseil Général. Compte tenu de l'estimation de la mission, le marché est passé selon la procédure adaptée.

En date du 29 décembre 2010, un avis d'appel à la concurrence a été publié sur le site www.achats-publics.com. La date limite de réception des offres a été fixée au 20 janvier 2011 à 16H00.

Huit candidats ont remis une offre conforme dans les délais impartis.

Je vous propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'isolation, le ravalement de façade et le remplacement des menuiseries extérieures au collège les 7 arpents à SOUFFELWEYERSHEIM au bureau d'études techniques (B.E.T) BIG ALSACE. Cette offre est économiquement la plus avantageuse, elle propose de réaliser la mission pour un montant de 31 500 euros HT, soit un taux d'honoraires de 4,5 %.

Je vous propose également de m'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant, les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant du marché en question et les actes d'application du droit des sols nécessaires à cette opération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

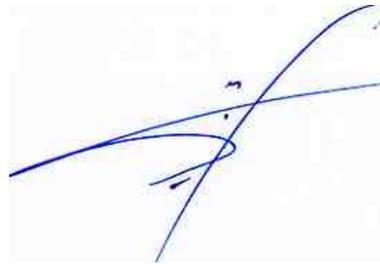
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'isolation, le ravalement de façade et le remplacement des menuiseries extérieures au collège les 7 arpents à SOUFFELWEYERSHEIM au B.E.T BIG ALSACE, pour un montant de 31 500 € H.T.

Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général :

- à signer le marché de maîtrise d'oeuvre pour l'isolation, le ravalement des façades et le remplacement des menuiseries extérieures avec le B.E.T BIG ALSACE , ainsi que les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant du marché en question (notamment les actes spéciaux de sous-traitance et les avenants de transfert en cas de changement de dénomination sociale)*
- à signer les actes d'application du droit des sols nécessaires à cette opération, dont le permis de construire.*

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL